

24^e Challenge des Rois

Règlement intérieur

Article 1

Le Club d'Échecs de l'Agglomération Chambérienne organise le 24^e Challenge des Rois samedi 5 janvier 2019 à la salle Jean-Baptiste Carron 119 place René Vair quartier du Biollay 73000 Chambéry.

Article 2

Inscriptions jusqu'à 8h30. Nombre de places limité à 100.

Tournoi de 9 rondes. Ronde 1 à 9h. Pause de 1h vers 12h30. Cadence : 15 mn + 5 sec / joueur.

Participation aux frais : 5 €

Seront appariés pour la 1^{ère} ronde les joueurs présents et qui auront réglé leur droit d'inscription et à jour de leur licence.

Article 3

Les règles du jeu sont celles de la Fide (Congrès d'Atalanya 2017) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Selon l'annexe A sur les Échecs Rapides, l'Article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 4

Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook / version adoptée au 88^{ème} congrès — Antalaya 2017) en 9 rondes à l'aide du logiciel Papi 3.3.4.

Le classement est établi au Buchholz puis au Buchholz tronqué, puis à la performance.

Article 5

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 10 minutes de retard après l'horaire de début fixé perdra la partie. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 6

Le tournoi est arbitré par Jean Paul Blanc, AFO1.

Article 7

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

À la fin de la partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place et apportent le résultat.

L'arbitre

L'organisateur